Image not found or type unknown

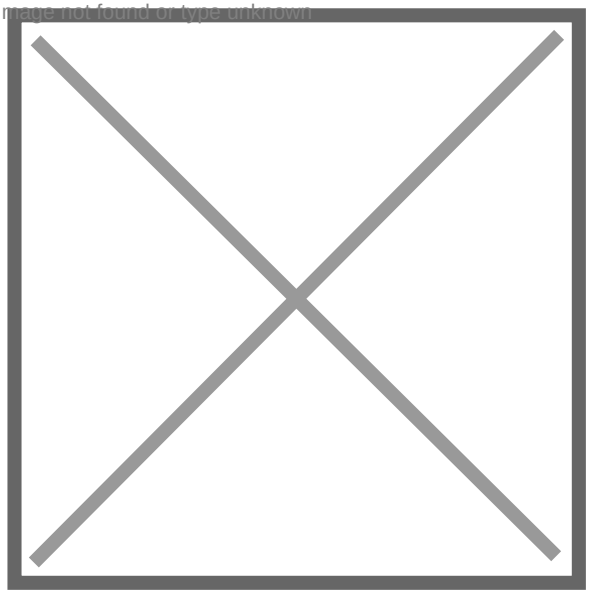

Colis volé dans la boite aux lettres

Par **Fairy**, le **10/10/2007** à **17:31**

Bonjour,

j'ai commandé chez un grand site de vente par correspondance des vetements.

La livraison devait se faire a domicile, le colis a été entièrement réglé par CB.

Ma boite aux lettres à été fracturée, cassée et depuis je n'ai toujours pas le colis.
je me demande si ceux qui ont fais ça n'ont pas volé le colis ds la boite aux lettres.

on me confirme que le colis est bien parti, la poste dit que ça a été livré.

quel recours j'ai svp ?

qui est responsable ? c'etait une grosse commande de 180€

merci

Par **Fairy**, le **22/10/2007** à **16:25**

Bonjour

Quelqu'un peut m'aider svp ?

Dans la vente par correspondance ils doivent bien avoir des assurances pour ce genre de cas

non ?

Par **adama**, le **22/10/2007** à **21:15**

a mon avis la société a bien livré l'objet à bon port,dans votre boite à lettre.Ce que vous devez faire c'est rechercher votre voleur, porter plainte.... Peut être votre assurance habitation si vous en avez peut jouer. Pour le moment la societe à assurer la livraison chercher dans d'autres pistes.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés